



Demande de numérotage

(A déposer en mairie - par fax au 03.27.94.37.38 – par courriel : mairie@arleux.com)

QUALITÉ DU DEMANDEUR

Propriétaire : Syndic Autre : :

M., Mme : NOM Prénom :

Tél ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Fax ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Adresse :

Code Postal.....Ville.....

Adresse e-mail :@.....

OBJET DE LA DEMANDE

Demande de création de numéro de voirie Demande de plaque de numéro de voirie

Nom de la voie :

Nom de l'immeuble ou résidence :

Numéro des bâtiments ou entrées :

Numéro de l'autorisation de construction:

Le cas échéant, référence de la ou des références cadastrales (section + numéro) :

.....

Présence d'un ancien NON

numéro de voirie

OUI

Lequel :

PIÈCES A JOINDRE

- Plan de situation ou plan de masse
- Extrait cadastral

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,

Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande,

Date

Signature et cachet



NOTICE EXPLICATIVE

NUMÉRO DE VOIRIE, NUMÉROTAGE ET ALIGNEMENT

Le numéro de voirie est le numéro attribué à chaque habitation pour permettre une bonne identification par les différents services publics. Il en résulte ainsi un processus de numérotage des rues.

DEMANDE DE CRÉATION DE NUMÉRO DE VOIRIE

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement son courrier, pour avoir une meilleure visibilité et pour bénéficier de nombreux droits de la vie quotidienne (visite, recensement, livraisons, accès des services publics et d'urgences, etc.).

Ce numéro est attribué par les services municipaux sur demande du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble. Ce numérotage concerne d'une part les voies publiques ou privées nouvellement dénommées et ouvertes à la circulation publique, mais aussi

- les accès existants dépourvus jusqu'alors de numéro de voirie tels que des entrées d'immeubles, des portes cochères, des portails desservant une cour d'immeuble,
- des débouchés de voies sans nom desservant une résidence, des entrées de propriétés ou portes de jardin, des entrées de magasin, d'usine, etc.

La procédure de numérotage est formalisée par une notification de la décision au demandeur et par une diffusion du numéro de voirie à l'ensemble des services intéressés : La Poste, les impôts, le service du cadastre, le Trésor Public, France Télécom, ErDF-GrDf, les services d'urgences, etc.

Pour obtenir un numéro de voirie, retournez le formulaire complété ci-joint en mairie d'ARLEUX.

DEMANDE DE PLAQUE DE NUMÉRO DE VOIRIE

Pour terminer la procédure de numérotage des immeubles et habitations, les propriétaires ou gestionnaires de l'immeuble doivent apposer la plaque de numéro de voirie attribuée sur l'immeuble concerné, de façon à ce qu'elle soit bien visible. Dans un souci d'homogénéisation et de respect de la réglementation, la Commune d'ARLEUX fournit la première plaque de numéro de voirie ; l'entretien et le renouvellement étant à la charge du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble.

CONSERVATION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant 4 ans et sont uniquement destinées à gérer la demande de numérotage.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service urbanisme de la mairie d'ARLEUX.